

INGENIEURS TERRITORIAUX : REOUVERTURE DU DOSSIER.

Le 24 octobre dernier, la direction générale des collectivités locales a décidé de rouvrir le dossier des ingénieurs territoriaux initié sous le précédent gouvernement.

De quoi s'agit-il ? L'objectif officiel est, à travers la création d'un cadre d'emplois d'ingénieurs supérieurs, de permettre aux exécutifs locaux de recruter un encadrement supérieur de qualité.

Il s'agit de la même logique que celle employée pour les administrateurs généraux.

Il existe, derrière la raison officielle, **une seconde motivation** : permettre aux élèves issus des écoles d'Etat ne trouvant pas de débouché suite à la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques de trouver un point de chute dans la fonction publique territoriale.

Les services de l'Etat vont utiliser les deux grades d'ingénieurs en chef pour créer un nouveau cadre d'emplois, et y ajouter un Grade à Accès Fonctionnel, celui d'ingénieur en chef général. Ils vont ainsi couper ainsi le précédent cadre d'emplois en deux et **limiter de fait le déroulement de carrière de plus de 70 % des ingénieurs actuels.**

POUR CE QUI CONCERNE FORCE OUVRIERE, LE PROJET DU GOUVERNEMENT EST INACCEPTABLE EN L'ETAT.

LES REVENDICATIONS FORCE OUVRIERE POUR LES INGENIEURS TERRITORIAUX :

- **Maintien d'un seul cadre d'emplois ;**
- **En matière indiciaire : revalorisation des deux premiers grades respectivement aux indices bruts 430-801 (contre 379-750) et 593-1015 (contre 541-966) ;**
- **Un deuxième grade en 8 échelons au lieu de 9 ;**
- **Revaloriser l'indice terminal du grade d'ingénieur en chef de classe normale à l'indice 1015 ;**
- **Création d'un 5ème niveau d'ingénieur général avec un indice terminal à HEC ;**
- **Le maintien de ratios promus promouvables sur l'ensemble du cadre d'emplois.**

D'ores et déjà, nous avons obtenu :

- **l'indice terminal 801 pour les ingénieurs et l'indice d'entrée de grade d'ingénieur principal à 593 ;**
- **un délai suffisant pour mener correctement la suite des discussions sur ce dossier.**

Si un nouveau cadre d'emplois devait néanmoins voir le jour, FORCE OUVRIERE proposera des conditions de reclassement afin de tirer le plus grand nombre d'ingénieurs vers le niveau supérieur.

Comme elle l'a fait depuis l'ouverture de ce dossier, la fédération FORCE OUVRIERE des personnels des services publics et de santé continuera à défendre la carrière des ingénieurs territoriaux et l'unité du cadre d'emplois.